Archives parlementaires

Renvoi au comité des marchés de l'adresse de l'agent national du district de La Souterraine (Creuse) qui fait état des dons pour les défenseurs de la patrie des habitants de la commune du Grand-Bourg-Salagnat, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des marchés de l'adresse de l'agent national du district de La Souterraine (Creuse) qui fait état des dons pour les défenseurs de la patrie des habitants de la commune du Grand-Bourg-Salagnat, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 304-305;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22940_t1_0304_0000_10

Fichier pdf généré le 09/07/2021

16

La société populaire de Villeneuve-la-Guyard, district de Sens (1), annonce qu'elle a reçu avec transport la nouvelle des triomphes de [la] République, et qu'au lieu de louanges stériles pour la conduite qu'a tenue dans les diverses affaires le 2e bataillon de l'Yonne, dont une partie est composée des jeunes gens de cette commune, elle a ouvert une souscription en faveur des blessés de ce bataillon, et leur en a fait passer le montant.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[s.d.] (3).

Citoyens représentans,

La société révolutionnaire et populaire de Villeneuve-la-Guyard, qui compte ses jouissances par les victoires de la République, a reçue avec transport la nouvelle des triomphes du peuple français sur les tyrans coalisés. En félicitant ses frères d'armes du 2e bataillon de l'Yonne, dont une partye est composée des jeunes gens de sa commune, sur la bonne conduite qu'ils ont tenue dans les différentes affaires auxquelles ils se sont trouvés, elle n'a pas voulu s'en tenir à de stérilles louanges; elle a ouvert, en faveur des blessés de ce b[ataill]on, une souscription volontaire dans son sein, dont elle leur en a fait passer le montant, en les assurant que, tandis qu'au dehors ils extermineroient les ennemis d'une révolution qui fait notre bonheur, au dedans cette société surveilleroit, et feroit punir tous les traîtres. C'est ainsi, citoyens législateurs, que les événements prouvent l'utilité des sages mesures que vous avez adoptées, et qu'au moyen de l'atitude fière et imposante qu'a pris le gouvernement, tout est au pas dans la République.

Grâces vous soient rendues de ces succès qui sont votre ouvrage. C'est en restant à la hauteur où a sçu vous placer la force de votre génie, et votre amour sacré pour la chose publique, que vous assurerez le triomphe de la liberté, et le bonheur du peuple français.

GRATTERY *(présid.)*, BOUGAULT *(secrét.)*, DENIS *(secrét.)*.

17

Les membres composant la société populaire de Dun-sur-Auron, département du Cher, félicitent la Convention sur son énergie, et l'invitent à rester à son poste. Ils terminent par faire part à la Convention que la fête du 31 mai, qui rappelle aux Français la chûte de la tyrannie et l'établissement du gouvernement démocratique, a été aussi célébrée dans cette commune aux cris mille fois répétés de *vive la République ! vive la Convention !* périssent les tyrans !

Mention honorable, insertion au bulletin ! (1).

[Le c. de correspondance de la sté popul. de Dun-sur-Auron à la Conv.; Dun-sur-Auron, 10 mess. II] (2).

Citoyens,

C'est avec satisfaction que nous voyons tous les points de la République s'empresser de vous féliciter sur le décret par lequel vous proclamés l'existance de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. Nous l'avons reçu avec plaisir, et la magnificence avec laquelle nous avons célébrés la fête de l'éternel, en faisant pallir les traîtres, les a convaincu qu'en adoptant les principes de la République, nous n'avions pas renoncé (comme ils se plaisoient à le répandre) aux principes de l'honnêteté. Nous le sçavons, citoyens, les malveillans ont tout tenté pour détruire l'édifice majestueux de notre constitution, et c'est en insinuant aux faibles qu'on vouloit faire du peuple français un peuple d'athées qu'ils croyoient y parvenir plus sûrement; mais la lumière a dissipé les ténèbres, et les corrupteurs, les vils agents de Pitt et de Cobourg sont rentrés dans le néant. Courage, donc, législateurs, maintenés-vous dans votre poste, et continués de mériter l'estime de vos concitoyens. Ne craignés pas les dangers dont on voudroit faire croire que vous êtes envirronnés; les sociétés populaires veillent pour vous, et il n'est aucun des membres qui composent la nôtre qui ne se fît un devoir de vous offrir son corps pour vous servir de rempart.

La fête du 31 mai, cette fête qui nous rappelle la chute de la tyrannie et l'établissement d'un gouvernement démocratique, a aussi été célébrée dans notre enceinte avec l'appareil qui lui est due. Nous y avons donné des larmes à la mémoire des martyrs de la liberté; on y a fait leur apothéose, et le peuple y a répété mille fois les cris de *vive la République, périssent les tyrans !*

Nous avons cru, citoyens, devoir vous rendre ce petit comte de notre conduite, afin que vous soyés instruits que les habitants de la commune, de Dun-sur-Auron et la société populaire sont à la hauteur de la révolution, et que tous leurs vœux sont pour l'unité et l'indivisibilité [de] la République. S. et F.

PRALOUX, FERON, LECOMTE.

18

L'agent national du district de La Souterraine (1) adresse à la Convention nationale l'état des dons faits le 15 floréal par les

(1) Yonne.
(2) *P.-V.*, XLIII, 100. *B in*, 30 therm. (2e suppl^{t}).
(3) C 315, pl. 1262, p. 54.

(1) *P.-V.*, XLIII, 101.
(2) C 315, pl. 1262, p. 22. Mentionné par *B in*, 29 therm. (2e suppl^{t}).
(3) Creuse.

habitans de la commune du Grand-Bourg-Salagnat, pour les défenseurs de la patrie; la félicite sur ses travaux au nom de la société populaire, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (1).

19

La municipalité d'Estèphe, département du Bec-d'Ambès, félicite la Convention sur ses travaux, son énergie, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Estèphe, 20 mess. II] (3).

Citoyens législateurs,

Il n'appartient qu'à de généreux républicains d'avoir la gloire de travailler avec une ardeur infatigable à consolider la chose publique. Il n'appartient qu'à des hommes d'une vertu vraiment austère et solide, de s'oublier eux-mêmes au millieu de tant d'intérêts divers et personnels, de braver tous les dangers journaliers et de voguer à travers l'orage et la tempête avec le courage froid et invincible qui est toujours l'apanage des âmes fortes et sublimes... Voilà, citoyens législateurs, en bien peu de mots, le juste tribut que l'histoire fidèle rendra sans doute à vos glorieux travaux... Déjà l'hidre des factions est terrassée; déjà tous les ennemis du dedans et du dehors sont vaincus; déjà tout le poids de la vangeance nationale s'est appaisanti sur la tête de tous les traîtres et de tous les conspirateurs. En un mot, citoyens, vous vous êtes montrés les dignes représentans d'un grand peuple, et, à l'instant, tous les scélérats qui ont porté une main sacrilège sur la représentation nationale se sont brisés contre elle, comme les vagues furieuses contre le roc inébranlable assis au milieu des mers.

Encore quelques instans, citoyens représentans, et le triomphe sera parfait... Soyés fermes à ce poste, où toute la confiance du peuple vous a placés... Réunissons toutes nos forces dans un même centre, et soyons tous constament attachés au gouvernail du vaisseau, que nous dirigeons sans relâche vers la contrée où nous devons aborder.

Quand à nous en particulier, citoyens représentans, nous fairons certainement notre manœuvre avec la fidélité la plus scrupuleuse. Nous ne vous demandons qu'une chose, c'est que vous entreteniés, comme vous l'avés déjà fait, ce fanal salutaire qui doit diriger et assurer notre heureuse entrée aux ports de la liberté, de l'égalité et d'une République toujours une et indivisible.

Tel est, citoyens représentans, le vœu de tous ceux qui composent notre commune. Le nom de notre municipalité sera peut-être un des derniers inscrits dans la nomenclature des autorités constituées, qui se sont empressées de vous féliciter sur tous les soins pénibles que vous prodigués à la chose publique... Mais, citoyens représentans, notre retard vous prouvera seulement que nous avons été jusqu'ici vivement frappés de l'attentat qui a été commis, et que nous n'avons écouté d'abord que les mouvements de l'indignation et de la vangeance; que, par conséquent, il nous falloit revenir à ce calme et à cette froideur de la raison, dont nous consacrons aujourd'hui les premiers instans, pour vous témoigner tous les sentimens de notre reconnoissance, et pour jurer à la Convention nationale le dévouement le plus sincère et le plus inviolable. S. et F.

Les maire et officiers municipaux de la commune d'Estèphe, chef-lieu de canton : LE COMPTE dit BRUTUS *(maire)*, LAUMONIER *(off. mun.)*, PERIÉ *(off. mun.)*, NAUDAT *(off. mun.)*, DUCOURNAU *(secrét. provisoire)*, ALLARD *(off. mun.)*.

20

Les membres du directoire du district de Jussey, département de la Haute-Saône, expriment à la Convention la joie que leur a causée l'éclatante victoire de Fleurus, et l'invitent à frapper tous les factieux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Jussey, 24 mess. II] (2).

Représentants,

Il n'est qu'un sceptique, un mauvais citoïen, qui puisse, en apprenant nos succès sur la Sambre, ne pas en faire éclater sa joie.

Journée mémorable de Fleurus, tu mérites d'être transmise à nos derniers neveux, non parce que les Français viennent, pour une troisième fois, de faire mordre la poussière de ces champs à leurs ennemis. Ce triomphe récent diffère beaucoup des premiers.

Le mérite acquis par nos ayeux n'est que très ordinaire. Un esclave, terrasser son égal, c'est un combat d'athlète : le physique seul fait la supériorité. Mais la modestie vaincre la jactance, des généraux d'ancienne datte céder à des guerriers naguères subalternes, voilà le triomphe de la liberté contre la tirannie, du talent réel contre celui qui n'est que factice, du préjugé contre la vérité, de l'homme enfin qui n'oppose aux arguties du deffenseur officieux de son averse *(sic)* que la bonté nue de sa propre cause. Que notre allégresse soit donc aussi complette que la victoire remportée par nos braves républicains sur les esclaves des tirans le 8 messidor !

(1) *P.-V.*, XLIII, 101. Mentionné par *B in*, 29 therm. (2e suppl^{t}); *J. Fr.*, n° 682.

(2) *P.-V.*, XLIII, 101.

(3) C 312, pl. 1244, p. 46. Mentionné par *B in*, 29 therm. (2e suppl^{t}).

(1) *P.-V.*, XLIII, 101. Mentionné par **J. Fr.**, n° 682.

(2) C 312, pl. 1244, p. 45.